



## **Mairie de CASTILLON-SAVES**

7 Avenue du Cogotois  
32490 CASTILLON-SAVES

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2021 à 20h30 (Convocation du 04 juin 2021)**

Le Conseil municipal de la commune de Castillon-Savès, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien DELIX.

**Présents** : Julien DELIX, Nicolas FERRER, Thierry IDRAC, Michaël LECLERCQ, Laure MOTHEs, Christelle NELAUPe, Guylaine VEISSAIRE.

**Absents Excusés** : Mickaël CASONATO, Nathalie HENRI, Michel MILHORAT, José SERRANO

**Procuration** : Nathalie HENRI pour Christelle NELAUPe

**Secrétaire de séance** : Nicolas FERRER

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, délibère comme suit :

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 07 mai 2021  
Le précédent compte-rendu de conseil municipal est soumis au vote.

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 2- Délibération sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI  
Mr Sylvain NAVARRO (CCGT) est venu présenter à l'assemblée l'objectif de la démarche de PLUiH en cours, et plus particulièrement le PADD. Mr NAVARRO informe qu'il n'est pas attendu de délibération de la part du Conseil Municipal.  
Mr le Maire et plusieurs conseillers ont débattu les chiffres présentés ainsi que la carte de zonage, tout en restant ferme sur l'attente de prise en compte des besoins de notre commune.  
L'écriture du PLUiH sera arrêtée en décembre 2021, s'en suivra la période d'enquête publique et de prise en compte des retours, pour une mise en application fin 2022.

**Pour : N/A Contre : N/A Abstention : N/A**

Pas de délibération au sujet du PADD.

- 3- Délibération changement statut de la CCGT  
Mr le Maire présente les modifications de statut de la CCGT et les soumet au vote.



## **Mairie de CASTILLON-SAVES**

7 Avenue du Cogotois  
32490 CASTILLON-SAVES

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

Approbation à l'unanimité du changement de statut de la CCGT.

#### 4- Délibération frais de scolarité de l'école Calandreta de Bocona

La commune est sollicitée pour le versement d'un forfait scolaire pour 3 élèves résidants dans la commune, sortis du RPI au profit de l'école Calandreta de Bocona à Léguevin (31).

Plusieurs élus regrettent d'être mis devant le fait accompli à devoir verser une subvention pour une école dont aucune information n'avait été faite en Mairie de la part des parents pour le départ de leurs enfants du RPI.

Suite à la demande de la commune, il a été fourni les bilans financiers récents de l'école. La situation est débattue, il est rappelé le caractère obligatoire de la fourniture des éléments financiers et est mis en évidence l'absence de données permettant de statuer confortablement sur une subvention comme par exemple la participation détaillée des autres communes, ainsi que la répartition des élèves par commune.

Une proposition de subvention de 300€ est soumise au vote du conseil.

**Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 1**

Approbation à l'unanimité pour le versement de 300€ par enfant, soit 900€ au total.

#### 5- Délibération pour l'extension de l'éclairage public durant la nuit

Il est proposé l'extinction de l'éclairage public, s'en suit une discussion autour de l'horaire d'extinction. Afin de permettre par exemple aux événements de type belote de se terminer dans de bonnes conditions, il est proposé d'éteindre l'éclairage de 00h30 à 06h00. L'attention est attirée sur l'information des usagers de la route de cette extinction.

La proposition est soumise au vote.

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

Approbation à l'unanimité de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 06h00.

#### 6- Questions diverses :

\* Ménage : La prestation de ménage par la société PROSER coûte 108€ par mois. Il a été remarqué que la prestation mensuelle ne dure en moyenne que 45 minutes, de plus pour un service peu satisfaisant. Le contrat arrivant à échéance en Octobre sera dénoncé 3 mois avant la fin.

\* Elections départementales et régionales : Mr Maire présente l'organisation des deux bureaux de vote et la mise en place nécessaire.

\* Nouvel emplacement local poubelles : Suite au retour du SICTOM, un nouveau devis maçonnerie a été effectué et sera à nouveau soumis au SICTOM.

Les nouveaux containers seront installés temporairement Rue de la Forge, des indications devant l'ancien local devront être mises en place.

\* Réouverture salle des fêtes : la salle des fêtes sera vraisemblablement réouverte au public courant Septembre (nécessité de nettoyage suite à la longue période de fermeture).



## ***Mairie de CASTILLON-SAVES***

*7 Avenue du Cogotois  
32490 CASTILLON-SAVES*

\* Sécheresse : Suite au dépôt de dossier de la commune pour classement en catastrophe naturelle consécutivement aux évènements de sécheresse, celui a été rejeté comme pour toutes les communes du Gers. Un courrier va être envoyé aux administrés ayant déposé un dossier en Mairie.

La séance est levée à 23h19.